



# Le brevet informatique et Internet et son intérêt pour les élèves des enseignements adaptés

publié le 03/12/2007 - mis à jour le 10/12/2007

## Sommaire :

- L'esprit du B2i
- Les contenus du B2i
- Pour des élèves de SEGPA ?

### ● L'esprit du B2i

Les objectifs affichés sont clairs : « Le Brevet atteste que l'élève utilise de manière autonome et raisonnée les technologies de l'information et de la communication disponibles à l'école et au collège pour lire et produire des documents, rechercher des informations qui lui sont utiles et communiquer au moyen d'une messagerie ». Bâtir un socle de compétences communes dans le domaine des TICE, dans un esprit de continuité du primaire à l'Université, telle est l'ambition première du B2i. En cohérence avec les nombreux textes concernant les TICE, l'Education nationale n'a cependant pas voulu créer une nouvelle discipline « informatique » ou renforcer la part des TICE dans le programme de technologie. Il s'agit avant tout d'une évaluation de compétences concernant les TICE dans différentes situations et dans différentes disciplines. Aussi « tous les professeurs de toutes les disciplines sont concernés. En fait plutôt qu'une évaluation il est plus juste de parler de co-évaluation : l'évaluation est demandée par l'élève et validée par l'enseignant. Elle prend en compte des acquis effectués hors du milieu scolaire. Par exemple, un élève sachant utiliser à son domicile un périphérique particulier pourra en faire la démonstration à un enseignant et faire valider ainsi cette compétence. Il ne s'agit donc pas d'organiser un examen ou une validation de type QCM même si on peut utiliser des grilles de positionnement (qui s'apparentent aux livrets de compétences utilisés dans les EGPA).

### ● Les contenus du B2i

Le B2i est bâti sur 3 niveaux :

Le B2i de niveau 1 (intégré aux programmes de l'école primaire depuis la rentrée 2002) propose d'évaluer cinq types de compétences :

- maîtriser les premières bases de la technologie informatique ;
- adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques, lors de manipulations de données utiles aux activités d'apprentissage et à la suite de débats organisés au sein de la classe ;
- produire, créer, modifier et exploiter un document à l'aide d'un logiciel de traitement de textes ;
- chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia (cédérom, DVD-rom, site Internet) ;
- communiquer au moyen d'une messagerie électronique, dans le cadre d'une correspondance authentique.

Le B2i de niveau 2 (pour les élèves du collège et de la classe de seconde) suppose que l'ensemble des compétences du niveau 1 sont maîtrisées et propose de plus les compétences suivantes :

- organiser des traitements numériques à l'aide d'un tableur ;
- organiser des documents complexes comportant des tableaux, des formules et des liens avec d'autres documents ;

- s'informer et se documenter en utilisant un navigateur et en usant d'un moteur de recherche ;
- organiser son espace de travail en gérant fichiers et dossiers de manière appropriée à ses besoins ;
- communiquer au moyen d'une messagerie électronique et notamment échanger des fichiers ;
- percevoir les limites relatives à l'utilisation d'informations nominatives ainsi que celles que fixe le respect de la propriété intellectuelle

Le 3ème niveau du B2i : est expérimenté dans des lycées d'enseignement général, des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis depuis l'année scolaire 2002-2003.

On s'aperçoit tout d'abord que les compétences travaillées « en fonction des besoins réels » sont en prise directe avec des « pratiques sociales de référence » et qu'un élève possédant l'attestation B2i a un avantage concurrentiel important par rapport à un jeune ne la possédant pas lors d'un entretien d'embauche.

Confrontés rapidement au monde du travail les élèves de SEGPA pourront utilement présenter cette attestation en renfort du CFG.

On remarque ensuite qu'un certain nombre de ces compétences font partie du programme de technologie du collège (unités TICE) mais qu'en revanche certains points traités en technologie (CFAO, pilotage par ordinateur) sont curieusement absents du B2i bien qu'utiles en formation professionnelle (et en entreprise). Le mode d'évaluation est aussi fort différent. Aussi, un toilettage du programme de technologie s'impose et est prévu. Mais rappelons le fortement, le B2i, n'est pas l'affaire des enseignants de technologie seuls mais le fruit d'un travail commun de toute une équipe d'enseignants autour de la construction de compétences TICE.

### ● Pour des élèves de SEGPA ?

Souvent pour les adolescents la pratique de l'informatique est en fait synonyme de jeux sur ordinateur. Ceci est encore plus vrai pour les jeunes de SEGPA, l'ordinateur se confondant alors avec une console de jeux.

L'apprentissage de l'informatique en SEGPA (unités de technologie et B2i) se donne donc pour objectifs prioritaires la mise en place de pratiques raisonnées (procédures à suivre, ergonomie) et le développement d'un esprit critique (technique et citoyen) par rapport aux matériels et logiciels utilisés, et par rapport aux procédures mises en œuvre dans un esprit excluant symétriquement le rejet ou la fascination pour ces techniques protéiformes.

La visée professionnelle de la SEGPA impose en soi la maîtrise rapide de ces outils matériels et logiciels, auxquels tout travailleur est désormais confronté. Les techniques du juste à temps, les impératifs de gestion de la qualité, l'automatisation des chaînes de production, les échanges de données informatisées entre clients et fournisseurs, l'entrée massive de l'Internet au plus profond des ateliers font de l'informatique un paradigme à travailler avant même l'entrée en formation qualifiante sous peine d'obérer l'avenir des jeunes de SEGPA. Savoir utiliser l'ordinateur dans ses usages variés est aussi important que de savoir conduire un véhicule..

Aussi un certain nombre d'activités prévues au B2i prennent un relief tout particulier pour des élèves de SEGPA. Ainsi, « organiser des traitements numériques à l'aide d'un tableur » est une compétence développée bien entendu par l'enseignant chargé des mathématiques, travaillée lors de l'établissement de devis en technologie, mais trouve tout son sens avec les supports professionnels : calculs de débits matières, de chutes, de coût matière, devis, factures, calculs de TVA. De même « s'informer et se documenter en utilisant un navigateur et en usant d'un moteur de recherche » est une compétence que l'on peut travailler lors de séance d'orientation ou de recherches concernant un métier particulier en lien avec un champ professionnel précis.

Si pour les élèves de SEGPA l'informatique est un outil de production ce n'en est pas moins aussi un objet d'étude. L'analyse, même sommaire, de son mode de fonctionnement ne manque pas d'informer ces élèves sur le fonctionnement d'autres systèmes abordés en formation professionnelle (machines outils à commande numérique par exemple). Les explications n'en sont alors que plus aisées pour l'enseignant qui peut alors utiliser l'ordinateur et ses périphériques comme points de comparaison. L'ancrage mental de ces notions en est facilité pour l'élève.

Si travailler le B2i avec des élèves de SEGPA est donc une nécessité pour leur avenir professionnel, c'est aussi à

plus court terme un fabuleux levier de restauration de l'estime de soi. Les témoignages sont en effet nombreux, indiquant combien les élèves de SEGPA sont « contents » de « travailler sur ordinateur », ce qui est valorisé dans notre société actuelle et est à l'opposé souvent des représentations des métiers proposés aux élèves de SEGPA. Fréquemment c'est d'ailleurs l'introduction de l'informatique dans tous les corps de métiers qui en permet une revalorisation et attire les jeunes.

Le Brevet informatique et Internet est l'évaluation, régulière, par des enseignants de disciplines différentes, à différents moments de compétences. En SEGPA, une longue tradition de travail en équipe d'enseignants sur les compétences, facilite donc sans aucun doute sa mise en place. Ce B2i apparaît souvent d'ailleurs comme un simple prolongement de livrets de compétences aux techniques informatiques. La pratique de la co-évaluation prolonge les traditionnelles auto-évaluation et permet à l'élève de SEGPA d'accéder à de véritables démarches méta-cognitives. Par ailleurs, cet élève ne peut être que gagnant de ce travail commun, qui engage PLC, PLP et enseignants spécialisés dans des confrontations de pratiques professionnelles et de réflexion sur la difficulté scolaire, grave et persistante lors de la mise en place du B2i.

L'avantage important de la SEGPA sur le collège « ordinaire » est le temps plus important que peuvent consacrer les enseignants au B2i, dans le cadre d'une pédagogie de projet, très re-motivante pour des élèves en grande difficulté. Libérés du carcan d'horaires disciplinaires souvent trop rigides les enseignants ont plus de latitude pour créer du lien entre les apprentissages disciplinaires. Ainsi les horaires de technologie, beaucoup plus importants en SEGPA qu'au collège ordinaire permettent de travailler les compétences du B2i plus souvent, plus à fond et lors d'activités plus variées.

Les choix de compétences dans le B2i ne prennent en compte que des pratiques arrêtées à l'époque de l'écriture des textes. L'évolution constante et rapide des TICE impose d'être vigilant quant à ces compétences et aux conditions de leur mise en oeuvre : il faudra savoir prendre note de ces évolutions et d'évaluer ces nouvelles compétences (pilotage de l'ordinateur par une interface vocale ou un stylet...).

Si le B2i est une chance pour tous les collégiens et en particulier pour ceux de SEGPA (proximité du monde professionnel) il convient d'en convaincre les enseignants concernés et de ne pas en laisser pervertir l'esprit qui à la base est fort proche des pratiques de SEPGA. Le Certificat Informatique et Internet devrait faire grandement progresser les choses. Il validera, pour son premier niveau, les compétences des étudiants à rechercher l'information, récupérer des données et les traiter, gérer des données, sauvegarder, archiver et rechercher des données, présenter le résultat d'un travail en présentiel et à distance, échanger et communiquer à distance, produire en travail collaboratif, se situer face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC (droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques)... Un second niveau, plus spécialisé, devrait attester de compétences didactiques en ce domaine pour tous les futurs enseignants. L'informatique a toujours été un « amplificateur » de pratiques. Gageons qu'avec l'instauration du C2i, les « bonnes pratiques pédagogiques » en informatique en SEGPA seront légion.

Patrice RENAUD

Retrouvez l'intégralité de cet article dans [la revue 18 du CERFOP](#) ↗.